

Les langues autochtones au Québec

Québec, leader mondial de la revitalisation linguistique autochtone.

Le Québec indépendant pourrait transformer la revitalisation des langues autochtones en un projet d'État substantiel, cohérent et pleinement opérationnel. Selon le recensement de 2021, environ **33 590 personnes au Québec déclareraient parler une langue autochtone**, soit près de 7 % des Autochtones de la province. Les langues criées et l'innu-aimun domineraient, mais leur transmission varierait fortement selon les communautés et les tranches d'âge : dans certaines régions nordiques, la majorité des enfants de 0 à 14 ans maîtriseraient encore l'innu-aimun, tandis qu'en milieu urbain, l'usage quotidien demeurerait limité. La diglossie (situation où deux langues possèdent un statut sociopolitique inégal, avec une langue dominante dans l'espace public et une langue minoritaire confinée à la sphère privée) restreindrait l'usage institutionnel et social des langues autochtones. Leur morphologie polysynthétique (capacité à condenser plusieurs éléments d'information dans un seul mot) rendrait les outils de traduction classiques inadéquats et justifierait la création de modèles de traitement automatique des langues à faibles ressources, des LLM (Large Language Models) capables de traduire le français en atikamekw ou en innu-aimun tout en respectant la complexité syntaxique et morphologique propre à chaque langue. Ces technologies compléteraient l'expertise des aînés et des enseignants immersifs, assurant une transmission fidèle et durable, maximisant l'impact d'un budget de **150 millions de dollars annuels** destiné à la formation, aux infrastructures numériques et à la documentation linguistique.



Le cadre fédéral canadien limiterait la portée de ces initiatives. La Loi sur les langues autochtones (C-91) de 2019 reconnaît le droit de préserver, développer et transmettre les langues, mais elle n'obligerait ni financement suffisant ni accès systématique aux services publics. Pour de nombreux chefs et experts autochtones, ce cadre resterait paternaliste : Ottawa fixerait les priorités et contrôlerait l'allocation des ressources, entravant l'autonomie des communautés éducatives. « *C-91 is a step forward, but it does not guarantee the resources or autonomy necessary for true language revitalization. The federal government remains the ultimate gatekeeper, which limits our self-determination* » -- Natan Obed, Président Inuit Tapiriit Kanatami (2020). La dépendance à des fonds fragmentés retarderait l'impact manifeste sur les programmes immersifs pour la petite enfance.

La suppression de la Loi sur les Indiens dans un Québec souverain permettrait d'instaurer un cadre d'autodétermination authentique. Le financement deviendrait direct et autonome, offrant aux communautés un contrôle total sur l'éducation linguistique. Les **Traités de Paix Linguistique** négociés avec chaque nation définiraient le degré de co-officialité selon la vitalité réelle de la langue : l'Inuktitut dans le Nunavik n'exigerait pas les mêmes services que le Wendat, plus menacé. Cette approche optimiserait les ressources en fonction des besoins spécifiques, plutôt que d'imposer des mesures uniformes, et renforcerait la cohérence administrative. Comme le souligne Will Kymlicka, « *Respect for linguistic rights is central to social justice and to the peaceful coexistence of diverse communities within states* » -- Will Kymlicka, Multicultural Citizenship (1995). Les fonds annuels de 150 millions de dollars seraient dirigés directement vers les centres de services scolaires autochtones, garantissant un financement ciblé pour enseignants immersifs, infrastructures numériques et programmes de documentation. « *Language agreements negotiated directly with Indigenous communities recognize their right to define how their languages are maintained and revitalized, which is essential for true self-determination* » -- L. McIvor, Indigenous Language Revitalization in Canada (2019).

L'expérience internationale fournirait des modèles tangibles. Les *Language Nests* en Nouvelle-Zélande immergent les enfants de 0 à 6 ans dans le maori avec un personnel locuteur natif et des activités exclusivement en langue autochtone, garantissant la transmission intergénérationnelle. Au Pays basque, la Loi 10/1982 sur l'euskara instaure une cohabitation effective avec l'espagnol : services publics et éducation disponibles en euskara tout en respectant le choix individuel. Dans ces contextes, l'immersion accompagnée d'un cadre légal précis produirait des résultats mesurables, renforçant la vitalité linguistique et la transmission durable.

La centralisation administrative deviendrait manifeste si le Québec maîtrisait l'ensemble de ses compétences législatives et territoriales. La planification, le financement et la reddition de comptes seraient unifiés. La création d'un Commissariat aux langues autochtones, indépendant de l'Office québécois de la langue française mais partenaire institutionnel, coordonnerait programmes, formation et évaluation de la vitalité linguistique. Les infrastructures numériques et les LLM adaptés, pilotés par des institutions comme l'Université de Montréal et l'Université Laval, assureraient une synergie entre technologie et pédagogie, faisant de l'innovation un prolongement de l'expertise humaine plutôt qu'un substitut. Le recrutement des maîtres serait renforcé par la reconnaissance du métissage : les Québécois de souche et les Autochtones partageraient une histoire et des liens communs, ce qui permettrait d'ouvrir la formation à tous ceux passionnés par ce patrimoine linguistique, brisant la barrière de la pénurie et mobilisant la nation entière pour ses langues.

La souveraineté territoriale s'inscrirait au cœur de cette stratégie. Le concept de « territoires non cédés » serait rejeté comme une importation anglo-saxonne étrangère à l'histoire du Québec ; la souveraineté du Québec indépendant serait une et indivisible, issue d'une alliance historique entre les fondateurs et les nations autochtones. Les droits linguistiques s'exerceraient dans le cadre de cette nation unie et non selon des revendications territoriales importées ou des migrations historiques récentes, notamment celles des Mohawks ou des Hurons-Wendat dans certains secteurs, garantissant la continuité territoriale québécoise et la stabilité administrative.

Sur la scène internationale, le Québec exercerait une **paradiplomatie** décisive et affirmée. Il ne se limiterait pas à siéger à l'UNESCO : il projetterait son modèle comme un standard supérieur aux pratiques des États fédéraux. En investissant plus par habitant pour les langues autochtones que le Canada ne l'a jamais fait, toute critique morale sur la Loi 101 deviendrait caduque. La **réciprocité souveraine** sanctuariserait le français face à l'anglais et, en retour, pérenniserait les langues autochtones, forgeant une **alliance des langues de résistance**. Les grands États coloniaux échoueraient à inverser durablement le déclin des langues autochtones, consolidant le leadership moral et politique du Québec. Cette ambition s'inscrirait dans la reconnaissance internationale des droits linguistiques : « *Whereas Indigenous languages are fundamental to the identities, cultures, spirituality, relationships to the land, world views and self-determination of Indigenous peoples...* » -- Parlement du Canada, Indigenous Languages Act (préambule, 2019). Comme le rappelle l'ONU, « *The Declaration of the United Nations on the Rights of Indigenous Peoples affirms that indigenous peoples have the right to self-determination...* » -- Assemblée générale des Nations unies, Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007). La revitalisation linguistique deviendrait un vecteur direct de souveraineté et d'autodétermination culturelle : « *La revitalisation des langues des Premières Nations est un élément essentiel de l'autodétermination. La langue est synonyme de culture et elle est au cœur de nos chansons, de nos histoires et de nos cérémonies...* » -- Perry Bellegarde, Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (2018).

C'est en articulant formation spécialisée, technologies avancées, gouvernance consolidée, métissage comme levier de mobilisation et diplomatie offensive que le Québec indépendant deviendrait un **conservatoire vivant de la diversité linguistique**, démontrant que la pérennisation du français et l'épanouissement des langues autochtones s'articuleraient en un projet commun, assurant au Québec une position unique pour influencer la scène internationale et défendre la richesse culturelle immatérielle mondiale.

Louis-Martin Carrière